

DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔNE
Arrondissement d'Aix-en-Provence



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	25

SEANCE DU
29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Jérémie CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, , Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame Marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Justin DUBOIS à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Khadija KHAASSIME à Madame Christelle PAGE, Madame Claire BLANC à Madame Sylvie BOUDOU, Madame Karen LECHALIER à Monsieur Alain ARIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rémy ROCCHIA

DELIBERATION N° 2026-036	Finances Attribution des subventions aux associations – Année 2026
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'eu égard à l'importance actions dédiées à la culture et aux fêtes, aux sports, aux actions sociales combattants, à la jeunesse, aux scolaires, à la petite enfance et aux com des associations « loi 1901 » dans la vie de la cité,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le
 ID : 013-211300504-20260430-DB_2026_0036-DE

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VERSE** aux associations des subventions à hauteur de **166 250 €** pour l'exercice 2026, telles que figurant dans le tableau ci-après :

Associations culturelles et festivités

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
Aguira	2 500		
Amis du Vieux Lambesc	3 000		1072.74
Choeur Evasion	400		345.21
Comité Officiel des fêtes	29 400		
Conservation du Patrimoine	500		
Festival International de Piano Roque d'Anthéron	5 000		
Guitarles académie	400		1 204.23
Jazz Mania	1 600		963.38
La Bono Font	450		642.26
Lez Ensoleilles			1 204.23
Lou Galoubet	2 000		321.13
Orchestre Harmonie de Lambesc	800		401.41
Philatélie Jacquemard Collections	400		321.13
Tourneurs sur bois	1 000		5 784.12
<i>Zick Assault</i>			3 110.65
<i>Cinéma</i>			2 007.05
TOTAL	47 450.00 €		17 377.54

Associations anciens combattants

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
ARAC	500		
TOTAL	500.00 €		

Associations économie

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
AZALEE	8 000		3 853.54
LVC	8 000		
TOTAL	16 000.00 €		3 883.54

Associations divers

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
Association Les Orties	1 000		
Société de Chasse	300		642.26
Amicale don de sang	500		

SOS chats errants	3 500		
Crèche de l'église	300		
Les couleurs du temps	500		
SOS Ecureuils roux	800		
TOTAL	6 900.00 €		642.26

Associations sportives

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
<i>A Corps danse</i>			1 364.79
<i>Adava</i>			
<i>Aikido</i>			1 043.67
<i>Mon Yoga</i>			321.13
<i>Side by side</i>			321.13
<i>Yoga Ganga</i>			1 292.54
<i>AMAP (panier de légumes)</i>			321.13
<i>Actions Sport Santé Pour Tous</i>			3 315.65
<i>Cap Mers du Sud</i>			401.41
<i>Ecurie Aurélienne</i>			60.21
<i>Gym Musculation et Plein Air</i>			642.26
ALSL	5 000		8 710.60
Archers de Lambesc			200.71
Association sportive du collège	300		722.54
Boxing club lambescain	1 000		2 247.90
Cyclo club de lambesc	1 000		
Elan lambescain	2 300		
ESCL Judo	3 300		2 007.05
Football club lambescain	8 000		5 138.05
Hand sporting club	5 500		1 485.22
Lambesc rugby league 13	2 000		722.54
Mistral modeles club	200		802.82
Rando loisir lambesc	1 100		1 846.49
Retraite sportive lambescaine	400		3 122.97
Lambesc sporting club volley	700		1 445.08
La Nouvelle boule lambescaine	500		
Montagne à pic	1 000		4 335.23
Les Montagnards du Jacquemard	600		
Subaquatique club lambescain	300		401.41
Shorin Ji Ryu Karaté Club	1 000		1 926.77
Tennis club lambescain	3 500		4 830.00
Union sportive trévaresse Basket	4 700		1 685.92
TOTAL	42 400.00 €		50 715.22

Associations enfance-jeunesse

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
APEL Jeanne d'Arc	500		
Canailles and Co	500		1 284.51

Diablotins-Diablotines	800		
Famille des écureuils	500		
Lipe VG	500		
Enfants de Prévert	500		
Enfants de la ventarelle	500		
Maison des jeunes et de la culture MJC <i>Avance de 17 500 € versée, délibération N° 106 du 10/12/25</i>	35 000		6 170.71
Jeunes Sapeurs Lambesc	500		280.99
TOTAL	39 300.00 €		8 699.59

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 013-211300504-20260430-DB_2026_0036-DE

963.38
Berger
Levrault

Associations sociales

Noms Associations	Subventions municipales	Subventions exceptionnelles	Valorisation des salles
Amicale du personnel	9 000		
Amicale de l'Oustalet	700		240.85
Secours populaire	750		361.27
Libère ton génie pour l'Afrique	2 000		
Croix rouge française	500		
Secours catholique	750		401.41
<i>Banque Alimentaire</i>			868.05
<i>Retraité de Bertoglio</i>			4 495.79
TOTAL	13 700.00 €		6 367.37

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2026 (chapitre 65, compte 65748)
- **DIT** que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € feront l'objet d'une convention d'objectifs et de financement avec chaque association concernée
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (Madame Régine COQU, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Kristel SODANO, Madame Caroline DE SAINT REMY, Madame Khadija KHASSIME, Monsieur Fabrice QUERLIER et Monsieur Axel COSTANSO BITZ ne participant pas aux débats et ne prenant pas part au vote de par leurs fonctions au sein d'associations subventionnées)

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance
Rémy ROCCHIA

Le Maire de Lambesc,
Philippe RAZEYRE


